



PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUIN 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Racine, tenue le 20 juin 2022 à 19 h au Centre communautaire de Racine, situé au 136 route 222, Municipalité de Racine.

Sont présents :

Maire	Mario Côté
Conseiller district N° 1	Nicolas Turcotte
Conseillère district N° 2	Lilian Steudler
Conseiller district N°3	André Courtemanche
Conseiller district N° 4	Michel Bergeron
Conseiller district N° 5	Adrien Steudler
Conseillère district N° 6	Louise Lafrance Lecours

Tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation prévu par la loi.

Assiste également à la séance :

Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

La séance ordinaire est ouverte à 19 h par monsieur Mario Côté, maire de Racine.

Madame Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. RÉOLUTIONS

- 3.1 Mandat – Plans préliminaires pour le nouveau garage municipal
- 3.2 Réfection – Carrosserie du véhicule de voirie (F-250 2012)
- 3.3 Résolution – Durée de l'aide financière à l'école Notre-Dame-de-Montjoie
- 3.4 Résolution pour autorisation de signature de la convention collective
- 3.5 Résolution modifiée – Dépôt de demande au PRACIM
- 3.6 Dépôt de demande au programme Primeau – Rue Fontaine
- 3.7 Embauche d'un aide à la voirie/horticulture
- 3.8 Embauche d'un inspecteur en voirie

4. PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR



ATTENDU la lecture de l'ordre du jour par monsieur le maire Mario Côté ;

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté avec les modifications suivantes :

- Ajout du point 3.5 – Renouvellement – Contrat de la directrice générale;
- Retrait du point 3.8 (Embauche d'un inspecteur en voirie).

3. RÉOLUTIONS

3.1 Plans préliminaires pour le nouveau garage municipal

2022-06-154

ATTENDU la demande déposée au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures (PRACIM) le 31 mai 2022;

ATTENDU QUE cette demande vise la construction d'un nouveau garage;

ATTENDU QUE des plans préliminaires et une estimation budgétaire seront nécessaires pour ce projet;

ATTENDU les deux offres de service reçues;

ATTENDU QUE la firme D-KOTO Architecture Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le mandat de réalisation des plans préliminaires pour le nouveau garage municipal soit confié à D-KOTO Architecture Inc. au coût de 5 000 \$ excluant les taxes applicables;

QUE l'offre comprend également l'estimation des coûts de construction.

3.2 Réfection – Carrosserie du véhicule de voirie (F-250 2012)

2022-06-155

ATTENDU QUE la carrosserie du véhicule de voirie F-250 2012 présente des déficiences nécessitant une réparation;

ATTENDU QUE l'excellent état mécanique du véhicule indique que ce dernier n'est pas près d'atteindre sa fin de vie utile;

ATTENDU les deux (2) soumissions reçues;

ATTENDU QUE le Groupe Beaucage Carrossier soit le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par monsieur Adrien Steudler, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la réfection de la carrosserie du camion F-250 2012 a été approuvée et confiée au Groupe Beaucage



Carrosserie pour une somme de 13 378,57 \$ incluant les taxes applicables.

3.3 Résolution – Durée de l'aide financière à l'école Notre-Dame-de-Montjoie

2022-06-156

- ATTENDU la résolution 2022-05-124, adoptée lors de la séance ordinaire du 2 mai 2022;
- ATTENDU QUE des précisions doivent être apportées à la résolution susmentionnée;
- ATTENDU QUE le service de surveillance de l'école Notre-Dame-de-Montjoie pourrait ne pas être de retour lors de la prochaine rentrée scolaire;
- ATTENDU QUE l'école primaire accueillera une classe de maternelle 4 ans pour l'année scolaire 2022-2023 en plus de ses groupes habituels;
- ATTENDU QUE la Municipalité souhaite apporter son soutien financier afin d'assurer la pérennité d'un service de garde ou de surveillance à l'école primaire sur son territoire;

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- QUE la Municipalité s'engage à aider financièrement le service de surveillance jusqu'à hauteur de 8 000 \$ annuellement;
- QUE cette aide financière soit valide pour 4 ans.

3.4 Résolution pour autorisation de signature de la convention collective

2022-06-157

- ATTENDU QUE la Municipalité de Racine et le syndicat des employés de la Municipalité de Racine en sont venus à une entente finale quant à la prochaine convention collective;
- ATTENDU QU' une mise à jour du tableau des salaires et des primes de chef d'équipe a été effectuée;

Il est proposé par madame Lilian Steudler, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- QUE monsieur le maire Mario Côté et madame la directrice générale Lyne Gaudreau soient autorisés à signer pour et nom de la municipalité la convention collective de travail entre celle-ci et le SCFP, section locale 5288.

3.5 Renouvellement – Contrat de la directrice générale

2022-06-158

- ATTENDU QUE le conseil souhaite renouveler le contrat de la directrice générale
- ATTENDU QUE le conseil et la directrice générale ont convenu d'un nouveau contrat de travail d'une durée de 5 ans;

Il est proposé par monsieur Adrien Steudler, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



QUE monsieur le maire Mario Côté soit autorisé à signer un nouveau contrat de travail avec la directrice générale madame Lyne Gaudreau.

3.6 Résolution modifiée – Dépôt de demande au PRACIM

2022-06-159

ATTENDU la résolution 2022-05-126 adoptée lors de la séance du 2 mai 2022;

ATTENDU QUE cette résolution vise le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures (PRACIM);

ATTENDU QUE cette résolution demande des modifications pour le dépôt d'une demande à ce programme;

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE la Municipalité a pris connaissance du guide du PRACIM et elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

QUE La Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

3.7 Dépôt de demande au programme Primeau – Rue Fontaine

2022-06-160

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

Il est proposé par monsieur André Courtemanche, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;

QUE la municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

3.8 Embauche d'un aide à la voirie/horticulture

2022-06-161



Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité autorise l'embauche de monsieur Éric Laroche à titre de journalier saisonnier selon les clauses de la convention collective en vigueur. Monsieur Laroche assistera madame Rosée-Lee Cloutier, notamment à l'horticulture.

4. PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

La période de questions débute à 19 h 14 et se termine à 19 h 34.

Les points suivants ont été discutés :

- Garage municipal/déneigement;
- Camions de la voirie;
- Service de garde;
- Remerciements – Programme de monsieur Ferrand.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-06-162

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

Monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, propose la levée de la séance à 19 h 34.

Mario Côté
Maire

Lyne Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière